



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX

à 19 heures 32, en Mairie

Membres présents : Sylvain WEIL, Nathalie RAVAINÉ, Hervé PRITRSKY, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Audrey ECKER, Loyce CZAPKA.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Eugénie MERCIER représentée par Laëtitia HENRY ;
Lionel DOMINGUES SOUTO représenté par Audrey ECKER ;
Aurélie LARUE représentée par Sabine PARTICELLI ;
Nicolas AUBRY représenté par Hervé PRITRSKY ;
François PERNET représenté par Nathalie RAVAINÉ ;
Léo FAVASULI représenté par Sylvain WEIL ;
Annie BRULLOT représentée par Nicolas RAVAINÉ ;

Membre absent excusé et non représenté :

Clarisse CHARLET

Membre absent non excusé et non représenté : /

Convocation du 18 septembre 2026.

Secrétaire de séance : Marie FRENDI

La séance est ouverte à 19h32, sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

N° 2026/006/006

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES/CREDITS DE PAIEMENTS

Rapporteur : Sylvain WEIL

Proposition d'actualisation, de création et de répartition des APCP :

Objet	Montant de l'AP (€ TTC)	Montant des CP (€ TTC)							
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Requalification de la Place de l'église	901 869,64	4 200	709 643,81	188 025,83					
Reconversion ancienne Gendarmerie	1 013 810,37	2 208,33	23 128,92	688 473,12	300 000	/	/	/	/
Rénovation de l'école et création d'un Périscolaire	1 800 000	/	/	15 000	15 000	500 000	500 000	770 000	/
Rénovation des chemins ruraux	215 000	/	/	/	15 000	100 000	100 000	/	/
Rénovation des venelles	150 000	/	/	/	50 000	50 000	50 000	/	/
Rénovation et sécurisation des rues	500 000	/	/	84 230,67	55 769,33	90 000	90 000	90 000	90 000
Rénovation du terrain de foot	300 000	/	/	/	5000	100 000	100 000	95 000	/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions,
 De clôturer l'autorisation de programme relatif aux Aménagements sécuritaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions,
 D'actualiser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatif à la
 Reconversion de l'ancienne gendarmerie et à la Place de l'église.

- Reconversion de l'ancienne gendarmerie et place de l'Eglise

De créer les autorisations de programme suivantes :

- Rénovation de l'école et création d'un Périscolaire
- Rénovation des chemins ruraux
- Rénovation des venelles
- Rénovation et sécurisation des rues
- Rénovation du terrain de foot

Pour extrait conforme,
Vigy le 24 septembre 2026,

Le Maire,
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 30/09/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 30/09/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 3

De valider le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la Rénovation de l'école et création d'un Périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix, 3 voix contre et 2 abstentions,

De valider le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la Rénovation des chemins ruraux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix, 3 voix contre et 2 abstentions,

De valider le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la Rénovation des venelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix, 3 voix contre et 2 abstentions,

De valider le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la Rénovation et sécurisation des rues

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix, 3 voix contre et 2 abstentions,

De valider le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la Rénovation du terrain de foot

Vu les articles L1612-29 et L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant définition des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

Vu les délibérations n°2020/04/007 et 2020/04/008 du 16/07/2020 approuvant l'ouverture d'autorisations de programmes pour l'aménagement de la place de l'église et l'aménagement sécuritaire des rues,

Vu les délibérations n°2021/02/006 du 07/04/2021, n°2022/02/007 du 06/04/2022, n° 2023/02/006 du 05/04/2023, n° 2024/03/004 du 11/04/2024, n°2025/03/003, n°2026/04/05 portant bilan et modifications de la répartition des crédits des AP/CP pour l'aménagement de la place de l'église et l'aménagement sécuritaire des rues, et la reconversion de l'ancienne gendarmerie,

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme suivante :

- Aménagement sécuritaire des rues pour un montant total de 719 029,78 €.

D'actualiser l'autorisation de programme suivante :